

**DÉCISION DU PRÉSIDENT**  
(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du  
Code de l'Action Sociale et des Familles)

**N° CCAS\_2022DC0025**

**OBJET : EAJE ILE AUX ENFANTS - CONCLUSION D'UNE CONVENTION 2022 - ANALYSE DE LA PRATIQUE**

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

**VU** les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** la délibération n° CCAS\_202DL025 du conseil d'administration du 25 juin 2020, portant délégation du conseil d'administration au président et à la vice-présidente,

**CONSIDÉRANT** que la professionnalisation des agents de l'EAJE de « l'Île aux Enfants » nécessite la mise en place de temps de questionnement et de réflexion sur leur pratique, ceci afin d'optimiser la qualité de prise en charge du jeune enfant et de prévenir les risques professionnels psychosociaux inhérents à cette profession,

**CONSIDÉRANT** que la société PASSAGE PARENTALITÉ - SAS AMANA - 5 Grande Rue de Vaise - 69009 LYON, peut assurer cette prestation en mettant à disposition Mme Lorainne Binoche, qui répond à l'ensemble des attentes spécifiques des structures petite enfance et des agents,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** De signer avec PASSAGE PARENTALITÉ - SAS AMANA - 5 Grande Rue de Vaise - 69009 LYON, une convention d'analyse de la pratique au bénéfice du personnel pluridisciplinaire de l'EAJE « l'Île aux Enfants ».

**ARTICLE 2 :** Cinq séances d'analyse de la pratique se dérouleront de janvier à décembre 2022 inclus, à l'EAJE de « l'Île aux Enfants », 61-63 avenue de Corbetta 69960 CORBAS.

**ARTICLE 3 :** Le coût total maximum de ces interventions est fixé à 900,00 € TTC (frais de déplacement inclus). Sur présentation d'une note d'honoraire conforme, un paiement sera effectué en fin de mois, au service fait. La dépense sera imputée au chapitre 011 fonction 64 compte 6188 du budget de l'EAJE de « l'Île aux Enfants ».

**ARTICLE 4 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.